

Formation
**Le Droit au Logement et à l'Hébergement Opposable :
mieux accompagner les jeunes dans ces recours**

Objectifs de la formation et compétences visées

- Comprendre l'esprit de la loi DALO
- Identifier les personnes pouvant bénéficier du DALO / DAHO
- Identifier les différentes étapes de la procédure DALO
- Accompagner le demandeur dans la constitution de son recours amiable DALO / DAHO
- Identifier les décisions illégales de la commission de médiation et les voies de contestations existantes
- Identifier les ressources d'information fiables et à jour concernant la loi DALO

Nature de l'action de formation : action d'adaptation et de développement des compétences des salariés

Cible : Tout acteur travaillant sur les thématiques de logement et/ou hébergement des jeunes et qui accueille des personnes susceptibles de faire un recours DALO / DAHO : travailleurs sociaux en poste ou en formation, conseillers, accompagnateurs, référents logement, animateurs

Prérequis : néant

Modalités :

Durée : 7 heures, en classe virtuelle (visio)

Lieux : à distance

Formateur :

L'intervenante est chargée de mission Logement et formatrice à l'Association DALO. Travailleuse sociale formée à l'animation de formations, elle conçoit, organise et anime des sessions sur le sujet du DALO depuis 2022, tant auprès de membres de Commissions de médiation, que d'acteurs associatifs accompagnant les ménages. Elle a une solide expérience de terrain sur l'accompagnement de personnes en difficultés notamment sur les questions d'hébergement et de logement (SIAO, service social de secteur, ASLL...) et assure encore aujourd'hui la coordination d'une permanence d'accès aux droits.

Formation

Le Droit au Logement et à l'Hébergement Opposable : mieux accompagner les jeunes dans ces recours

Contenu :

I. Histoire et sens de la loi DALO

- Genèse de la loi DALO du 5 mars 2007
- L'adoption de la loi DALO
- Les grands principes de la loi DALO

II. Contenu de la loi DALO

- Les critères généraux à respecter pour faire un recours amiable
- Les motifs de recours prévus par la loi DALO
- La constitution du dossier CERFA DALO / DAHO

III. L'examen des recours amiables par la Commission de médiation

- Composition, statut et fonctionnement des commissions de médiation
- Instruction des dossiers et délais de la procédure
- Le contenu de la décision et pouvoir d'appréciation de la Comed

IV. La mise en œuvre de la décision favorable

- L'action du préfet pour reloger
- Les obligations du demandeur dans l'attente d'une offre
- Le refus de logement par un prioritaire DALO

V. Ouverture sur les voies de recours

- La contestation d'une décision de rejet
- Le recours gracieux, le recours en excès de pouvoir

Formation
**Le Droit au Logement et à l'Hébergement Opposable :
mieux accompagner les jeunes dans ces recours**

Démarche pédagogique :

Les méthodes pédagogiques reposent sur une alternance d'exposés théoriques, ainsi que d'exemples de situations concrètes. Chaque séquence est agrémentée d'échanges et de quiz, afin de s'assurer de la compréhension et l'acquisition des connaissances transmises au cours de la formation.

Les participants sont également invités à exposer des situations de personnes accompagnées afin d'en échanger en séance avec l'expertise du formateur.

Supports pédagogiques :

Les supports de la formation sont diffusés aux stagiaires par e-mail. Mais au-delà, des ressources documentaires en ligne étoffent le contenu de la formation et permettent aux stagiaires de poursuivre leur apprentissage au-delà de la session.

Evaluation :

Un questionnaire d'entrée en formation est envoyé aux stagiaires afin de connaître leurs attentes en rapport avec leurs pratiques et leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une autoévaluation de leurs connaissances. Le formateur adapte le rythme et le contenu du programme en fonction de la synthèse des réponses obtenues.

Des temps d'échange tout au long de la formation permettent de s'assurer du niveau d'engagement des stagiaires dans la formation et des éventuels ajustements à opérer.

Un questionnaire d'évaluation de la formation à chaud sera proposé aux participants à l'issue de la formation afin de connaître le niveau de satisfaction, mais aussi d'établir leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une autoévaluation des connaissances acquises. Le formateur se saisit des résultats du questionnaire pour améliorer les prochaines sessions.

Un questionnaire d'évaluation à froid sera transmis dans les 2 à 6 mois après la formation, aux employeurs, mais aussi aux stagiaires afin d'évaluer l'impact des acquis de la formation dans le contexte professionnel.

Modalités d'accès aux personnes handicapées à la formation :

Nous vous invitons à vous rapprocher de FORMA-CLLAJ afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

formacllaj@uncllaj.org

Référente pédagogique :

Elsa FILIZETTI, chargée d'animation du réseau UNCLLAJ et responsable FORMA-CLLAJ formacllaj@uncllaj.org - 04.37.43.45.13